



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 23/01/2023

OBJET : Sollicitation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) pour 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 13/01/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-trois janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD

Procurations :

Céline BABUS à Liliane BLAISE
Marie-Hélène BERNARD à Daniel POMERET
Fabrice MORICHON à Christophe DEBIZE
Ouda MECHAIN à Pascale ANTHOINE

Excusé

Alexis VERMOREL

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil, que la commune de Anse est éligible pour 2023 à la D.E.T.R.

En application de l'article L. 2334-36 du CGCT, sont éligibles à la DETR les projets d'investissement des collectivités, dans les domaines économique, social, environnemental, sportif et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural. Ils sont déclinés selon différentes thématiques éligibles.

Il est proposé de présenter un dossier de demande de D.E.T.R. pour la construction d'un restaurant scolaire de 985m² à l'école Paul Cézanne.

La construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne est indispensable au vu du nombre d'enfants.

La commune de Anse a constitué un dossier pour solliciter une aide au titre de la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

1 – Objet de l'opération : Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne

2 – Durée de l'opération : 24 mois

3 – Coût prévisionnel (H.T.) :

Montant des travaux : **2 070 000,00 €**

4 – Montant de la subvention sollicitée : 60% du montant total du projet

- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2023 concernant la construction d'un restaurant scolaire de 985m² à l'école Paul Cézanne

2°) SOLLICITE la DETR à hauteur de 60% du montant total du projet concernant la construction d'un restaurant scolaire de 985m² à l'école Paul Cézanne



3°) AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires auprès du Préfet et des autres administrations afin de solliciter la DETR

4°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire

